



L'an deux mille dix huit, le quinze février, à 18:30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard DE CADENET, Françoise MORVAN, Jean-Paul TOULLEC, Bernard NICOLAS, Michel CORRE, Gwenaelle GOUENNOU, Catherine BOTHUAN, Raymond-Jean LAURET, Nathalie BATHANY, Pascal JEULAND, Nathalie UGUEN, Stéphane MICHEL, Emilie LE MAITRE, François THOUROUDE, Haoua LE GALL, Gisèle LE GUENNEC, Joël LABAT, Maryannick GUIVARCH, Gilles GRALL, Aude BURGÉ-CUZON, Serge BORVON, Laëtitia DOLLIU, Claire LE VOT, Yvan LACHUER, Stéphane LE GALL, François CORRE, Claudine ORVOEN

Etaient représentés :

Michel PAUGAM, Patricia JOLLY

Secrétaire de séance : Monsieur François CORRE

Installation d'un conseiller municipal suite à démission

M. le Maire rappelle que, par courrier en date du 22 décembre 2017, M. Jean-Baptiste LHOTTE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Finistère en a été informé le 22 décembre 2017. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Mme Claudine ORVOEN suivante immédiate sur la liste Plougastel en Action, dont faisait partie M. LHOTTE lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale. M. le Maire salue le travail et l'engagement de M. LHOTTE et souhaite la bienvenue à Mme ORVOEN au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2018

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2018

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

2018-02-01 Rapport d'activités et Compte administratif 2016 de Brest Métropole

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport d'activités et du compte administratif 2016 de Brest Métropole.

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

2018-02-02 Commission n° 3 Urbanisme, Travaux et Développement Durable : Remplacement d'un membre

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, par un vote à main levée, la composition de la commission N°3 Urbanisme, Travaux et Développement Durable ainsi qu'il suit : Mme Claudine ORVOEN en remplacement de M. Jean-Baptiste LHOTTE.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

**2018-02-03 Conseil d'exploitation de la RAF du port du Tinduff : désignation d'un nouveau membre**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la composition du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du port du Tinduff, ainsi qu'il suit : Mme Claudine ORVOEN en remplacement de M. Jean-Baptiste LHOTTE.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-04 Conseil de maison de la Maison de l'enfance Ty Glaz - Remplacement d'un membre

Monsieur Jean-Baptiste LHOTTE ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par un vote à main levée de nommer comme représentant de la commune de Plougastel-Daoulas, outre le Maire, dans le Conseil de Maison de la Maison de l'Enfance « Ty Glaz » les conseillers municipaux suivants : Gwénaëlle GOUENNOU/Nathalie UGUEN/Aude BURGER CUZON/Claudine ORVOEN.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-05 Budget Primitif 2018 : Budget général

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2018 et d'approuver, conformément à l'article R.2311-13 du code général des collectivités locales, l'intégration de la reprise anticipée des résultats, attestés par le comptable du Trésor, comme suit : Excédent de fonctionnement 2017 à affecter au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 103 558,16 €/Excédent d'investissement 2017 à reprendre au compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 364 024,30 €.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	25
Ayant voté contre.....	4
S'étant abstenu.....	4
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité. (Mesdames Doliou et Le Guennec ainsi que Messieurs Borvon et Le Gall votent contre – Mesdames Burger-Cuzon et Guivarch ainsi que Messieurs Grall et Labat s'abstiennent)

2018-02-06 Budget 2018 : Taux de fiscalité

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident : Le maintien du taux de Taxe d'habitation à 20.85%/Le maintien du taux de taxe Foncière sur les propriétés bâties à 20.85%/Le maintien du taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 49.99%.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

**2018-02-07 Budget Primitif 2018 : Budget annexe de Goarem An Eol**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du budget annexe du lotissement de Goarem an Eol, et d'approuver, conformément à l'article R.2311-13 du code général des collectivités locales, l'intégration de la reprise anticipée des résultats, attestés par le comptable du Trésor, comme suit : Déficit d'investissement 2017 à reprendre au compte 001 - résultat d'investissement reporté : 10 290,00 €.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-08 Budget Primitif 2018 : Budget annexe du lotissement de Kerdrével

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, par chapitre, le Budget 2018 Et d'approuver, conformément à l'article R.2311-13 du code général des collectivités locales, l'intégration de la reprise anticipée des résultats, attestés par le comptable du Trésor, comme suit : Excédent de fonctionnement 2017 à affecter au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 1 277 276,53 €/Déficit d'investissement 2017 à reprendre au compte 001 - résultat d'investissement reporté : 1 659 088,66 €.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-09 Budget Primitif 2018 : Budget annexe du port de Lauberlac'h-Four à Chaux

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2018 du budget annexe du Port de Lauberlac'h-Four à Chaux, arrêté en équilibre comme suit : En section d'investissement : 21 910.04 €/En section de fonctionnement : 12 700.00 € et d'approuver, conformément à l'article R.2311-13 du code général des collectivités locales, l'intégration de la reprise anticipée des résultats, attestés par le comptable du Trésor, comme suit : Excédent de fonctionnement 2017 à affecter au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 6 968.42 €/Déficit d'investissement 2017 à reprendre au compte 001 - résultat d'investissement reporté : 3 834.88 €.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-10 Budget Primitif 2018 : Budget de la RAF du Port du Tinduff

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2018 de la régie du port du Tinduff, arrêté en équilibre comme suit : En section d'investissement : **19 798.81 €**/En section de fonctionnement : **25 850.00 €** et d'approuver, conformément à l'article R.2311-13 du code général des collectivités locales, l'intégration de la reprise anticipée des résultats, attestés par le comptable du Trésor, comme suit : Excédent de fonctionnement 2017 à affecter au compte 1068 - résultat de fonctionnement reporté : **1 870.22 €**/Excédent d'investissement 2017 à reprendre au compte 001 - résultat d'investissement reporté : **8 367.59 €**.

Vote

Conseillers présents	30
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



2018-02-11 Attribution d'une subvention au Comité de jumelage Saltash

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder, pour l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement de 762 euros au Comité de Jumelage de Saltash.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	2

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité. (Mme Henaff et M. Jeuland n'ont pas pris part au vote)

2018-02-12 Attribution de subventions au Centre Social Astérie

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder, pour l'exercice 2018, au Centre Social Astérie les subventions suivantes :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Centre Social	52 415,00 €
Centre Social – Projets Multisports	1 397,00 €
Centre Social – Projets Actions- Préventions	5 773,00 €
Centre Social – Animation Collective Famille	5 307,00 €
Total subventions de fonctionnement	64 892,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Centre Social - Babysitting	475,00 €
Centre Social – Jardins partagés	285,00 €
Centre Social – La Fête mondiale du Jeu	190,00 €
Centre Social – Collectif TLM	285,00 €
Centre Social – Stages petites vacances	475 ,00 €
Centre Social – sur projets	190,00 €
Total subventions exceptionnelles	1 900,00 €

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	1

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité. (Mme Guivarc'h n'a pas pris part au vote)

2018-02-13 Attribution d'une subvention à l'association Musique et Culture

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder, pour l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'association Musique et Culture.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	1

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité. (M. De Cadenet n'a pas pris part au vote)

2018-02-14 Attribution d'une subvention à l'association An Daoulamm

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder, pour l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement de 280 euros à l'association An Daoulamm.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	1

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité. (Mme Le Vot n'a pas pris part au vote)



2018-02-15 Attribution des subventions à l'AEP DIWAN Plougastel

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder les subventions suivantes à l'AEP DIWAN Plougastel : 9 464,00 € pour le fonctionnement / 256,00 € pour les sorties pédagogiques / 1,01 € par repas.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-16 Remboursement des frais de mission aux agents - Paris et Région parisienne

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver les modalités de remboursement des frais d'hébergement à Paris et région parisienne lors de déplacements professionnels.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-17 Soutien aux projets des jeunes - Dispositif Elan

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention précitée.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-18 Port de Lauberlac'h-Four à Chaux : Extension des limites portuaires

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la demande d'extension du périmètre du port de Lauberlac'h-Four à Chaux et d'autoriser M. le Maire à présenter cette demande.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-19 ZMEL de Kergarvan : Convention de gestion avec l'association des plaisanciers

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la signature d'une convention de gestion de la ZMEL de Kergarvan – Pors Kerzit.

Vote

Conseillers présents	31
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



2018-02-20 Installation d'un tunnel

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'autoriser le Maire à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un tunnel sur la parcelle BD n°3, propriété de la commune et d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches administratives correspondantes

Vote

Conseillers présents31
 Conseillers représentés.....2
 Ayant voté pour.....33
 Ayant voté contre.....0
 S'étant abstenu.....0
 N'ayant pas pris part au vote0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-21 Modification des critères pour les aides développement durable aux particuliers

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le dispositif des aides, de mettre en œuvre cette disposition à partir du 19 février 2018, d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre les décisions d'attribution de subvention et d'en rendre compte au conseil.

Vote

Conseillers présents31
 Conseillers représentés.....2
 Ayant voté pour.....33
 Ayant voté contre.....0
 S'étant abstenu.....0
 N'ayant pas pris part au vote0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-22 Renouvellement de la convention avec l'Agence de maîtrise de l'énergie et du climat du Pays de Brest (Ener'gence)

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la convention de conseil avec Ener'gence pour une meilleure prise en compte du développement durable sur la commune de Plougastel-Daoulas et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention annexée

Vote

Conseillers présents30
 Conseillers représentés.....2
 Ayant voté pour.....32
 Ayant voté contre.....0
 S'étant abstenu.....0
 N'ayant pas pris part au vote0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2018-02-23 Délégations prises en vertu de l'article L.2122-22

Numéro	Objet	Date de l'acte
2018/001	Subvention développement durable - Changement de fenêtres - M. Pierre POITRASSON	08-01-2018
2018/002	Marché public pour l'acquisition de CD et de DVD pour la médiathèque de Plougastel-Daoulas, lot 2 C, adulte et jeunesse : fond local (artistes et labels)	10-01-2018
2018/004	Marché public de fourniture et livraison de denrées alimentaires, lot 14 produits surgelés issus de l'agriculture biologique : déclaration d'infructuosité	17-01-2018
2018/005	Marché public de fourniture et livraison de denrées alimentaires, lot 16 glaces au lait biologique en circuit court	17-01-2018
2018/006	Marché public de réinformatisation logicielle de la médiathèque municipale, avenant n°5	08-02-2018
2018/007	Attribution du marché pour l'acquisition de CD et de DVD pour la médiathèque de Plougastel-Daoulas, lot 1 CD adulte et jeunesse	14-02-2018
2018/008	Attribution du marché pour l'acquisition de CD et de DVD pour la médiathèque de Plougastel-Daoulas, lot 3 DVD, documentaires et fictions avec droits de prêt et/ou de consultation, adulte et jeunesse	14-02-2018

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte